



Barbara Pompili

Députée de la Somme, co-présidente du groupe EELV à l'Assemblée nationale

GPA: Rendre justice à Christiane Taubira

Publication: 01/02/2013 16:15

Avant-hier, lors des questions au gouvernement, des députés de l'opposition ont cru bon de demander la démission de la garde des sceaux. Par ces quelques lignes, je souhaite aujourd'hui adresser tout mon soutien à Christiane Taubira.

Ce soutien n'est ni l'expression attendue et contrainte d'une partenaire de la majorité, ni le signe d'une quelconque position personnelle en faveur de la gestation pour autrui. Il est une exigence de vérité.

Toutes les polémiques ne se valent pas et certaines ne sont pas dignes de la représentation nationale.

La circulaire visant à accorder un certificat de nationalité aux enfants nés à l'étranger de mère porteuse, qu'incriminent mes collègues de l'opposition, fait honneur à la République. Elle lui donne les moyens de protéger ses enfants du pire des arbitraires : la non-reconnaissance et l'indifférence.

Par-delà la question de la légalité ou non du recours à la GPA par des parents, cette circulaire pose la seule question qui vaille : les enfants sont-ils coupables de naître du fait d'une gestation pour autrui ? Méritent-ils d'être rayés de l'état-civil ? Méritent-ils de se voir refuser un passeport français au risque d'être apatrides ?

Cette avancée, les députés écologistes la portent avec fierté. Lors du débat sur le mariage pour tous, un amendement déposé par notre groupe affirmait déjà la nécessité de reconnaître, comme tous les autres, ces enfants nés de la GPA. Car cette nécessité est incluse dans le premier article de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au préambule de notre Constitution : tous les hommes naissent libres et égaux en droits.

Les principes de notre Constitution ont-ils cessé de faire l'unanimité ? Il me semblait que cette cause universelle était pourtant entendue. Pourquoi vouloir souhaiter à des enfants appelés à vivre en France, et de parents français, de rester à la porte de toutes nos institutions et, par conséquent, de notre société ?

Je suis frappée de voir que certains de mes collègues puissent d'une même voix nous demander de tenir compte du bien-être et de l'équilibre des enfants pour justifier leur opposition au mariage pour tous, et s'insurger contre une circulaire dont le seul motif est justement de les protéger.

Débattons-nous un jour dans l'hémicycle de la gestation pour autrui ? Car, quelle que soit nos convictions personnelles, c'est un sujet délicat et complexe qui nécessite d'évaluer sereinement les arguments des uns et des autres, les risques potentiels tant éthiques que psychologiques ou sanitaires.

Comme la majorité des Françaises et des Français, les écologistes n'ont pas tranché cette question. S'il est vrai qu'à titre personnel je pense que la GPA peut être une réponse au projet familial de certains couples - à condition que cette pratique soit strictement encadrée afin d'empêcher toute marchandisation du corps - je considère l'organisation d'un débat démocratique nécessaire.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, nous pouvons être unanimes sur un point : l'enjeu de cette circulaire n'est pas de reconnaître la légalité de la gestation pour autrui, mais bel et bien de protéger des enfants.

Au-delà de cette circulaire, j'espère que notre amendement visant à rendre automatique la transcription de l'acte de naissance dans le registre d'état civil français sera adopté. Car pour préserver les intérêts supérieurs des enfants, qui sont les premiers à subir le refus de transcription, il faut aller plus loin que la délivrance d'un certificat de nationalité et rendre réellement automatique la transcription de leur acte de naissance.

En attendant, cette circulaire a le grand mérite d'exister. Et les ministres de la justice ont parfois besoin, eux aussi, qu'on leur rende justice.